

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03 FEVRIER 2022 A 20H15

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents et excusés : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY ; M. David BOILLIN pouvoir à M. Nicolas DEMOLY.

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : Mme Isabelle LEFEBVRE

### ORDRE DU JOUR :

- **Education 2000 – Site unique – Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage**
- **Urbanisme : convention d’adhésion au service Urbanisme de la CCLL**
- **Acquisition foncière : bornage et acquisition foncière par la commune (emplacement réservé 44 du PLU de Tarcenay)**
- **SYDED :**
  - **Taxe sur la Consommation Finale d’Électricité**
  - **Convention Travaux rue de Sous Velle et rue du Chalet (Tarcenay)**
- **CDEI : Convention 2022**
- **Personnel : Mise à disposition auprès de la commune nouvelle « Les Monts-Ronds »**
- **CAUE : Convention**
- **Questions diverses**

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l’ordre du jour :

- **Agence Postale Communale (APC) : projet de travaux**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte d’inscrire ce point à l’ordre du jour.

### **EDUCATION 2000 – SITE UNIQUE – Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage**

Mme Anne HENRY, Adjointe et Présidente du Syndicat Intercommunal Education 2000, expose au Conseil Municipal l’avancée du projet de création d’un pôle scolaire et périscolaire unique.

Mme Anne HENRY rappelle que l’estimation financière du coût des travaux était de 3 495 400.00 €. D’après la première analyse des offres, avant négociation, l’estimation de 16 lots était de 3 503 203.82 €. A l’issue de la Commission d’Appel d’Offres du 07 décembre 2021, il avait été décidé à l’unanimité par la Maitrise d’ouvrage du S.I. Education 2000 de remettre en négociation l’ensemble des lots. Après négociation, l’offre de base concernant les 16 lots est estimée à 3 397 840 €.

Mme Anne HENRY précise que le marché est ensuite attribué lot par lot et il y a quelques modifications apportées sur certains lots.

L’option PSE concerne la rénovation énergétique du bâtiment existant (maternelle), l’estimation était de 426 000 €, la première offre de 518 000 € et après négociation, cette option est estimée à 438 000 €.

A la suite du résultat de la consultation des entreprises, le lot n°1 VRD (Voirie Réseaux Divers) est d'un montant global de 588 454.80 €. Le bureau d'études BEJ, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, a effectué une répartition des coûts des travaux entre le S.I. Education 2000 et la commune de Tarcenay-Foucherans.

La commune de Tarcenay-Foucherans prendra en charge une partie des coûts concernant le lot n°1 VRD, soit une partie des 588 454.80 €. Elle prendra également en charge le parking ainsi que la voirie (dont réseaux hors emprise scolaire), pour un montant estimé à 306 319.90 €. Le S.I. Education 2000 prendra en charge l'ensemble des travaux concernant les bâtiments et leurs extérieurs pour un montant estimé à 282 134.90 €.

M. le Maire précise que la convention a été délibérée et signée (Délibération 2021-10-08, Délégation Maitrise Ouvrage projet site unique).

### **URBANISME : convention d'adhésion au service Urbanisme de la CCLL**

Mme Anne HENRY, Adjointe expose au Conseil Municipal la mise à jour des conventions d'adhésion au service urbanisme.

Il s'agit simplement d'une formalité administrative car la dernière convention avait été signée par la CCPO (Communauté de Commune du Pays d'Ornans), la convention doit aujourd'hui être signée avec la CCLL (Communauté de Commune Loue Lison) conformément au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Les termes et la durée de la convention restent inchangés.

M. le Maire tient à rappeler l'intérêt pour la commune d'avoir des personnes compétentes à la CCLL pour pouvoir prendre en charge une partie de l'urbanisme car la quantité de travail dans ce domaine sur la commune de Tarcenay-Foucherans est conséquente.

Le montant du versement en 2021 à la CCLL pour ce service mutualisé est de 12 810.25 €. Il y a une partie forfaitaire (frais fixes) et une partie facturée pour chaque dossier en fonction du nombre de documents d'urbanisme traités durant l'année (frais variables).

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, M. Maxime GROSHENRY à signer cette nouvelle convention.

### **ACQUISITION FONCIERE : bornage et acquisition foncière par la commune (emplacement réservé 44 du PLU de Tarcenay)**

Mme Anne HENRY, Adjointe expose au Conseil Municipal la situation concernant l'emplacement réservé 44 du PLU de Tarcenay. M. Daniel CUINET a déposé une Déclaration de Travaux pour la pose d'une clôture et d'un portail. L'emplacement était réservé sur le PLU, la commune lui a donc signifié qu'elle souhaitait appliquer le PLU.

La surface reprise à M. CUINET est de 104 m<sup>2</sup> + 1 m<sup>2</sup>, soit un total de 105 m<sup>2</sup> concernant l'acquisition de ces 2 parcelles.

Le prix proposé à M. CUINET est celui fixé dans la délibération 2020-07-11 qui fixe les tarifs pour les délaissés à rétrocéder aux riverains et les terrains frappés d'alignement, soit 40 € / m<sup>2</sup> sur le village de Tarcenay et 30 € / m<sup>2</sup> pour le village de Foucherans.

Pour cette opération, le prix de rachat pour 105 m<sup>2</sup> est de 4 200 € (1056 m<sup>2</sup> X 40 €) auquel il faudra ajouter les frais de bornage (à la charge de la commune) ainsi que les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

## **SYDED : Taxe sur la Consommation Finale d'électricité / Convention Travaux**

### **❖ Taxe sur la consommation finale d'électricité :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de la Taxe sur la Consommation finale d'Electricité (TCFE). Tout consommateur d'électricité est redevable de cette taxe. Auparavant, elle était reversée en totalité aux communes, le SYDED l'a ensuite perçue en totalité puis s'est engagé à en verser une partie aux communes (d'abord 30 % et aujourd'hui 25 %).

Pour continuer à bénéficier de ce reversement direct à compter de l'exercice 2023, la commune doit prendre une délibération concordante à celle du SYDED avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Si la commune ne prend pas de délibération, elle ne percevra pas le reversement des 25 % de la TCFE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à délibérer pour autoriser le reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

### **❖ Convention Travaux rue de Sous Velle et rue du Chalet (Tarcenay) :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans laquelle il est prévu que la commune de Tarcenay-Foucherans délègue au SYDED la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour les travaux situés rues du Chalet et Sous Velle dans le village de Tarcenay.

Si cette convention est signée, les travaux débiteront à la fin de l'été 2022. Le montant total des travaux est estimé à 235 750 € TTC. La collectivité prendrait à sa charge 138 760 € et le SYDED 90 915 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer : la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage présentée, la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, l'annexe « prévisionnelle », et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **❖ Avant-projet sommaire (APS) - Travaux secteur de Foucherans**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation financière pour pouvoir terminer en totalité les travaux d'enfouissement rue de Bonnevaux (fin de la rue de Bonnevaux et rue du Pertuis).

L'estimation financière concernant les travaux pour terminer la rue de Bonnevaux est de 160 000 €, le reste à charge pour la collectivité serait de 90 763 €.

Concernant la rue sur le Mont, un chiffrage a été également demandé pour enlever les poteaux restants dans la partie de la rue sur le Mont sachant qu'il ne resterait donc ensuite quasiment plus aucun poteau visible lors de la traversée de Foucherans (hormis rue du Château d'eau, rue du Fiètre et une petite partie de la rue de la Louvière). Le coût de ces travaux est estimé à 73 600 €, le reste à charge pour la collectivité étant évalué à 43 770 €.

M. le Maire précise que ces travaux ne seraient pas prévus avant 2023 ou 2024 mais que le fait de signer cet APS signifie que l'information est transmise au SYDED et ils peuvent ainsi inscrire ces coûts dans leur budget pour 2023 ou 2024.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la signature de l'Avant-Projet Sommaire.

## **CDEI – Convention 2022**

Le Maire propose de renouveler la convention établie avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) concernant des interventions sur le patrimoine mineur bâti, les routes et chemins, les espaces verts de la commune. M. le Maire rappelle qu'en 2021 le montant facturé s'élevait à 6 650 € (sans compter les plantations dans le parc du gîte à Foucherans qui n'ont pas encore été facturées).

La convention porte sur 35 jours maximum pour l'année 2022, étant précisé que seuls les jours effectués seront facturés. Les coûts journaliers d'intervention sont de 500 € pour la tonte et 430 € pour les travaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec les C.D.E.I. pour ces différentes interventions sur la commune.

## **RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition LES MONTS-RONDS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Audrey PISTOLET a été embauchée en contrat de droit privé d'accompagnement dans l'emploi, en tant qu'adjoint administratif, pour une durée de 11 mois. Son embauche est partagée avec la commune LES MONTS-RONDS.

Dans le cadre de ce contrat, la commune perçoit une aide à hauteur de 40 % du SMIC horaire Brut sur 30h sachant que Mme PISTOLET Audrey effectue 35 h selon la répartition suivante : 20h à la commune de Tarcenay-Foucherans et 15h à la commune Les Monts-Ronds.

La commune LES MONTS-RONDS remboursera à la commune de TARCENAY-FOUCHERANS le montant de la rémunération et des charges sociales concernant les 15h effectuées au sein de la commune LES MONTS-RONDS.

La commune de TARCENAY-FOUCHERANS versera à la commune LES MONTS-RONDS la part d'aide correspondante au prorata du temps de travail une fois ces dernières perçues par la commune de TARCENAY-FOUCHERANS.

## **CAUE : CONVENTION**

Mme Anne HENRY, Adjointe rappelle au Conseil Municipal qu'il y a deux projets de lotissements sur la commune de TARCENAY-FOUCHERANS suivis par la commission urbanisme : Lotissement Sous Charmont (les Gouttes) à Tarcenay et lotissement La Louvière à Foucherans.

Afin d'apporter un conseil à la rédaction du cahier des charges de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal a souhaité se rapprocher du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Le CAUE est un outil d'aide à la décision.

Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu le 17 décembre avec un architecte, un paysagiste et une directrice. Si la commune souhaite continuer de travailler avec le CAUE, il faut adhérer à cette association (cotisation annuelle qui s'élève à 200 €) et il faut délibérer pour valider l'intervention du CAUE.

La commission d'urbanisme s'est réunie le 20 janvier 2022 et s'est prononcée sur le fait de continuer avec le CAUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion à cette association et autorise le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage.

## **PROJET DE TRAVAUX CONCERNANT L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE TARCENAY**

M. Patrice PRETOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement concernant l'APC (Agence Postale Communale) de Tarcenay et les différents devis pour ces travaux pour une estimation totale de 13 686.60 € HT, soit 16 423.92 € TTC :

- Agencement : 8 032.50 € HT
- Electricité : 2 502.20 € HT
- Peinture : 1 272.90 € HT
- Sol : 1 879.00 € HT

M. Patrice PRETOT précise que La Poste contribuera au financement de ces travaux à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux, soit 8 211.93 €. Les conditions de cette aide ne sont valables que jusqu'à fin 2022 ensuite elle sera réduite. Les devis ont été envoyés à La Poste et la Commission départementale de présence postale territoriale doit se réunir pour étudier cette demande.

Les travaux dureront environ une semaine pendant laquelle l'Agence Postale serait fermée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite du projet de réaménagement de l'APC de Tarcenay.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ Education 2000 : Transports scolaires.**

Mme Anne HENRY, Adjointe développe au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par le S.I Education 2000 concernant les transports scolaires.

D'une part, beaucoup d'enfants ne badgent pas, cela concerne à la fois les grands et les petits (guidés par une accompagnatrice qui ne badge pas). Les parents ont été alertés, ainsi que les enseignants. La Région a décidé d'expliquer à nouveau aux parents l'importance qu'il y a à badger.

D'autre part, Mme Anne HENRY, évoque les problèmes rencontrés avec une conductrice dans le bus des grands, qui a un comportement inadapté vis-à-vis des enfants (manque de respect, insultes) ainsi qu'une conduite à risques. Mme Anne HENRY, rappelle au Conseil que la commune n'a pas la compétence des transports et c'est donc à la Région de gérer ce problème. Mme Anne HENRY a informé la Région par téléphone mais elle l'avisera également par écrit.

### **❖ Affaissement du mur du cimetière de Tarcenay :**

M. Patrice PRETOT, Adjoint, informe le Conseil Municipal de l'affaissement du mur du cimetière de Tarcenay. Un devis a été demandé à l'entreprise GIGOLEY pour régler ce problème d'affaissement mais également pour réaligner le mur inférieur et le mur supérieur. Cette entreprise était déjà intervenue pour refaire une partie du mur inférieur.

### ❖ Distributions papiers :

Mme Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, rappelle à nouveau la difficulté rencontrée concernant les distributions des informations municipales. Nous avons aujourd'hui environ 250 inscriptions pour recevoir les informations, selon la répartition suivante : 146 inscrits sur Internet et 100 inscrits pour les distributions papier. Au total, nous avons donc 450 personnes qui ne reçoivent aucune information.

Mme Isabelle LEFEBVRE propose au Conseil Municipal, lors des prochaines distributions, d'aller à la rencontre auprès des personnes âgées afin d'échanger (malgré les communications qui ont été faites à ce sujet) sur le mode de communication des informations municipales (informations pratiques, dates, événements...), leur expliquer et leur apporter notre aide de façon verbale.

L'information traditionnelle étant remplacée par la revue « Regards » et les comptes-rendus du Conseil Municipal étant affichés et sur le site de la commune.

### ❖ Recensement :

Mme Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, fait un point sur le recensement actuellement en cours. Il y a déjà 80% de réponses (dont 90% des réponses sur Internet) après deux semaines. Mme Isabelle LEFEBVRE rappelle que c'est malheureusement pour les 20% des personnes restantes que cela prend le plus de temps. En effet, il est souvent nécessaire de faire plusieurs passages. Si les agents recenseurs n'obtiennent pas de réponses après différents passages, il y aura un courrier officiel de la Mairie dans la boîte aux lettres.

### ❖ Poubelles extérieures :

M. Patrice PRETOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal le détail du devis concernant deux poubelles extérieures destinées à être installées à Saint Maximin et près le Hêtre Président (bois de Sante).

M. Patrice PRETOT propose au Conseil de valider le devis de BFC SIGNAUX sans la pose, soit 1 440 € HT (720 € Prix unitaire).

### ❖ Projet de santé :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de santé suite à la réunion du 14 décembre 2021 avec Mme Bobillier du Contrat Local de Santé de la Communauté de Commune Loue Lison et Mme RUEFLY de l'Agence Régionale de Santé. Quatre personnes seraient intéressées par le projet, dont deux qui lui portent encore plus d'intérêt. Il rappelle que le projet consiste en l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison qui se situe 7 rue des Aubépines pour permettre l'installation de professionnels de santé.

Cela deviendrait alors un ERP (établissement recevant du public), ce qui implique que le projet devra être présenté devant une Commission d'accessibilité.

Pour avoir une estimation de la faisabilité des travaux, une étude est nécessaire dès à présent sur ce projet d'accueillir des professionnels de santé pour pouvoir démarrer les travaux lorsque ce sera souhaité.

Le Conseil Municipal propose de faire appel à la société BAT'ECO, ceux-ci ont besoin qu'un autre professionnel intervienne afin de constituer des plans puis ils seront en mesure de chiffrer l'approche économique de ces travaux.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de 3 à 4 cellules sur le rez-de-chaussée de la maison.

### ❖ Atelier municipal :

La commission Bâtiment s'est réunie et il a été envisagé de reporter l'appel d'offres à l'automne étant donné la période tourmentée que nous traversons (coût plus important des matériaux).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### ❖ Voie Verte : Projet d'accès par le Département du Doubs :

Le Département a déposé un dossier d'aide à l'Etat pour la liaison verte entre l'Hôpital-du-Grosbois et Ornans. Il propose pour cette liaison plusieurs types de revêtements, permettant éventuellement à se substituer à de l'enrobé traditionnel.

Le Département souhaite travailler sur l'accessibilité par la route de Bonnevaux, avec un accès Cycles et PMR (Personnes à Mobilité Réduites) ainsi que l'accès par les services de secours. Le Département a également le projet d'installer quelques places de stationnement aux abords de la liaison.

Le Département reviendra vers la commune après avoir effectué les relevés topographiques mais c'est un projet qui se mettrait en place dans les mois à venir si tout se passe au mieux et une fois que nous aurons l'accord des exploitants (un peu d'emprise sur les pâtures).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 10.

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2022-02-01	Urbanisme : Convention d'adhésion au service urbanisme de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)
2022-02-02	Acquisition foncière - emplacement réservé 44 du Plan Local d'Urbanisme à Tarcenay
2022-02-03	SYDED – Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
2022-02-04	SYDED : Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil de Télécommunication – rue du Chalet et Sous Velle à Tarcenay
2022-02-05	CDEI – Convention avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion
2022-02-06	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : Convention de mission d'accompagnement

## CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
-----	---	-----------

GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	DP à Michel DARTEVEL	
Corinne BERTRAND	DP à Anne HENRY	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	DP à Nicolas DEMOLY	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 03 février 2022 à 20h15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.